



Quoi de neuf dans les écoles ?

Le ministre

Nouveau ministre mais même politique, Attal a été nommé Ministre de l'Éducation nationale pour appliquer la politique libérale et réactionnaire de Macron : respect de l'autorité, promotion des savoirs fondamentaux, casse des statuts, mise en œuvre à marche forcée du Pacte... Pour SUD éducation, la vitrine sociale, que le Ministre tend à mettre en avant en parlant de bien-être des élèves et de reconnaissance du métier d'enseignant, ne trompe personne : **il n'y aura pas d'amélioration sans un investissement financier important !**

Dans les écoles, l'accent mis par le nouveau ministre sur les « savoirs fondamentaux » ne se traduit que par une attention plus forte sur la lecture en CP ou sur l'écriture d'un texte par semaine en CM2, comme si les enseignant·es de CP ou de CM2 n'étaient pas d'ores et déjà conscient·es des enjeux liés à la maîtrise de la lecture et de l'écriture. La mise en place de nouvelles évaluations nationales en CM1, dont SUD éducation continue de dénoncer le caractère inutile et chronophage, est confirmée et un « plan maternelle », sans doute aussi nébuleux que les précédents plans « mathématiques » et « français » doit être déployé.

Les salaires

Face à l'inflation galopante et à la forte mobilisation des personnels, le gouvernement a été obligé de multiplier les annonces salariales. Le résultat, c'est un patchwork de primes qui n'apportent aucune solution durable aux salaires des personnels.

Concrètement, il y a, pour tou·tes les fonctionnaires, une timide augmentation de 1,5 % du point d'indice et une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat comprise entre 300€ et 800€ en fonction du salaire.

Pour les enseignant·es, les autres mesures salariales sont celles déjà annoncées dans le cadre du « socle » (augmentation de l'ISAE et de la prime d'attractivité), auxquelles s'ajoutent les heures supplémentaires déguisées dans le cadre du « pacte ».

SUD éducation revendique de véritables augmentations de salaire et des mesures de lutte contre les inégalités salariales. Le « pacte » doit être abandonné et les salaires doivent être indexés sur l'inflation pour garantir le maintien du niveau de vie des personnels.

Direction d'école

Le décret d'application de la loi Rilhac a été publié le 14 août 2023. Même si la plupart des missions des directeurs et directrices restent identiques, ce décret d'application les décrit de manière plus précise, ce qui diminuera la marge de manœuvre des directions d'école vis-à-vis des consignes de la hiérarchie.

De plus en plus, le ministère cherche à faire des directeurs et directrices de simples courroies de transmission des directives académiques.

SUD éducation rappelle son opposition à la création de nouvelles hiérarchies intermédiaires dans les écoles et revendique une organisation collégiale dans le cadre du conseil des maîtres et des maîtresses.

Les moyens

La préparation de la rentrée se fait de nouveau dans des conditions difficiles : fermetures de classes, hausses des effectifs, postes non pourvus aux concours (16% dans le 1er degré), manque de personnels notamment médico-sociaux et de personnels AESH...

Pour SUD éducation, il est urgent de débloquer les moyens nécessaires pour que l'école puisse répondre aux enjeux actuels : lutte contre le harcèlement scolaire, inclusion des élèves en situation de handicap, renforcement de l'éducation prioritaire, rénovation écologique du bâti scolaire...

**Pour une autre société,
une autre école, syndiquez-vous !**



Le syndicat est notre outil collectif pour défendre nos droits et nos conditions de travail mais aussi pour revendiquer de vraies transformations sociales : à SUD éducation, on défend pied à pied la justice sociale et environnementale.

**Pour adhérer à
SUD éducation :**



**Pour contacter
SUD éducation dans
votre département**

